

RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce rapport répond à cette obligation pour la Commune. Il sera, comme la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le budget 2025 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 février 2025.

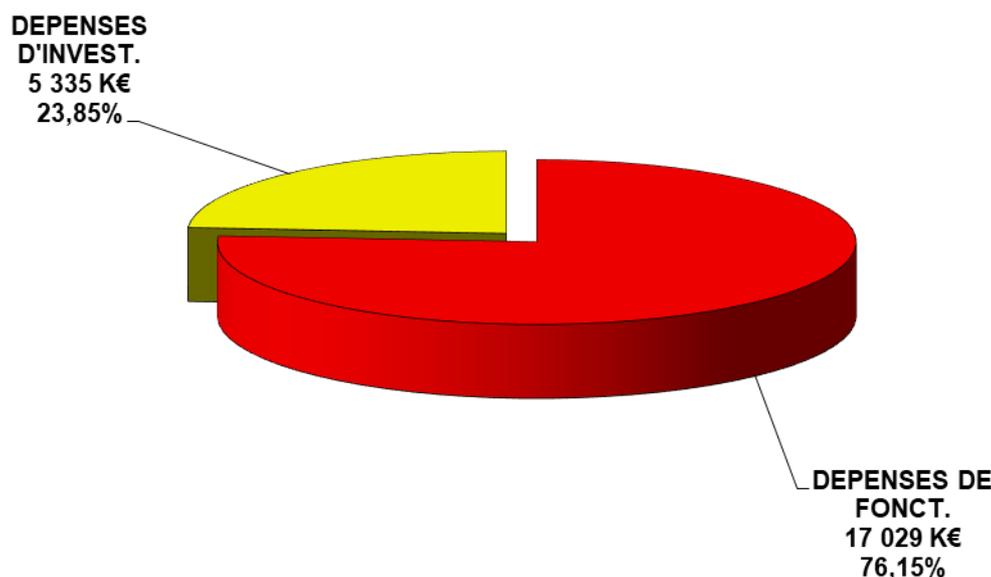
Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maîtriser le niveau de la masse salariale,
- de réaliser des économies d'échelle,
- de poursuivre l'effort d'investissement pour le développement de la Ville,
- d'atténuer le montant du capital à emprunter en inscrivant ultérieurement des subventions attendues auprès des différents partenaires (Etat, MEL,...) lorsque celles-ci auront été accordées.

Il est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2024.

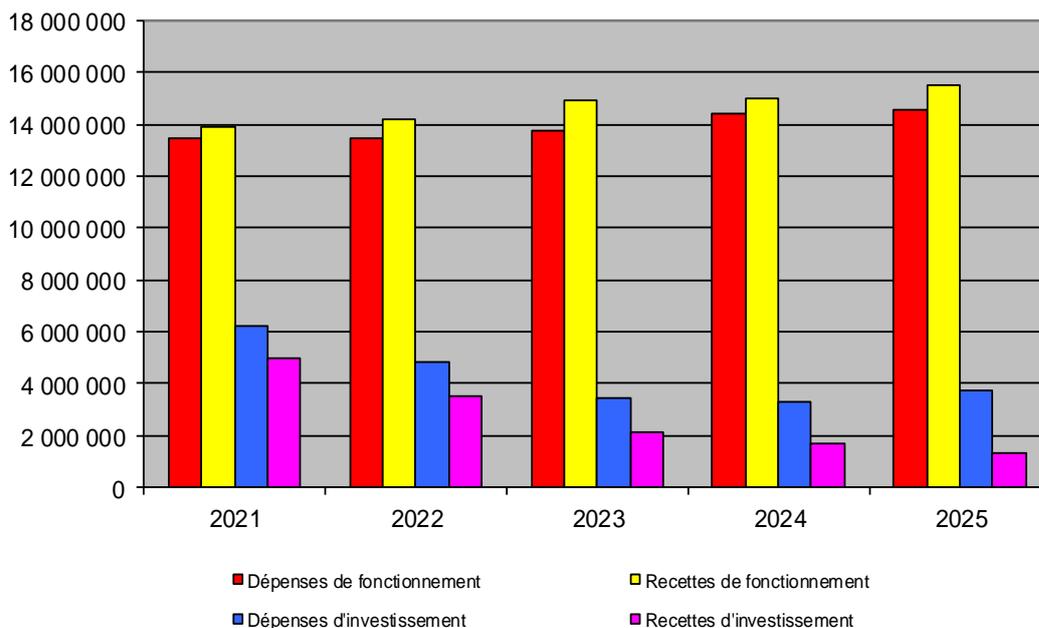
1. Vue globale

La masse budgétaire du budget primitif 2025 est de 22 363 624,79 €, fonctionnement et investissement confondus.



Evolution des Budgets Primitifs Opérations réelles 2021-2025 (hors 1068)

LIBELLE	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	13 438 307	13 462 446	13 775 311	14 474 074	14 541 555
Recettes de fonctionnement	13 936 822	14 175 467	14 899 061	15 000 890	15 511 404
Dépenses d'investissement	6 235 250	4 865 520	3 474 671	3 276 900	3 732 814
Recettes d'investissement	4 970 099	3 549 812	2 110 121	1 685 185	1 312 982



2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 17 028 886,76 € (y compris les opérations d'ordre) et est en hausse par rapport à 2024, + 5,61 % (16 123 789,34 €).

• Dépenses

LIBELLE	2021	2022	2023	2024	2025
011	3 041 917	3 043 423	3 208 574	3 476 451	3 467 702
012	8 198 991	8 257 115	8 386 990	8 606 319	8 764 546
65	1 938 879	1 929 608	1 925 947	2 085 404	2 053 007
66	236 000	226 000	233 000	260 000	206 000
67/68	22 520	6 300	20 800	45 900	50 300
TOTAL	13 438 307	13 462 446	13 775 311	14 474 074	14 541 555

Les dépenses réelles de fonctionnement (14 541 555 €) augmentent globalement de + 0,47% (+ 67 481 €).

Elles se décomposent comme suit :

Les charges à caractère général (011) diminuent à 3 467 702 € au lieu de 3 476 451 €.

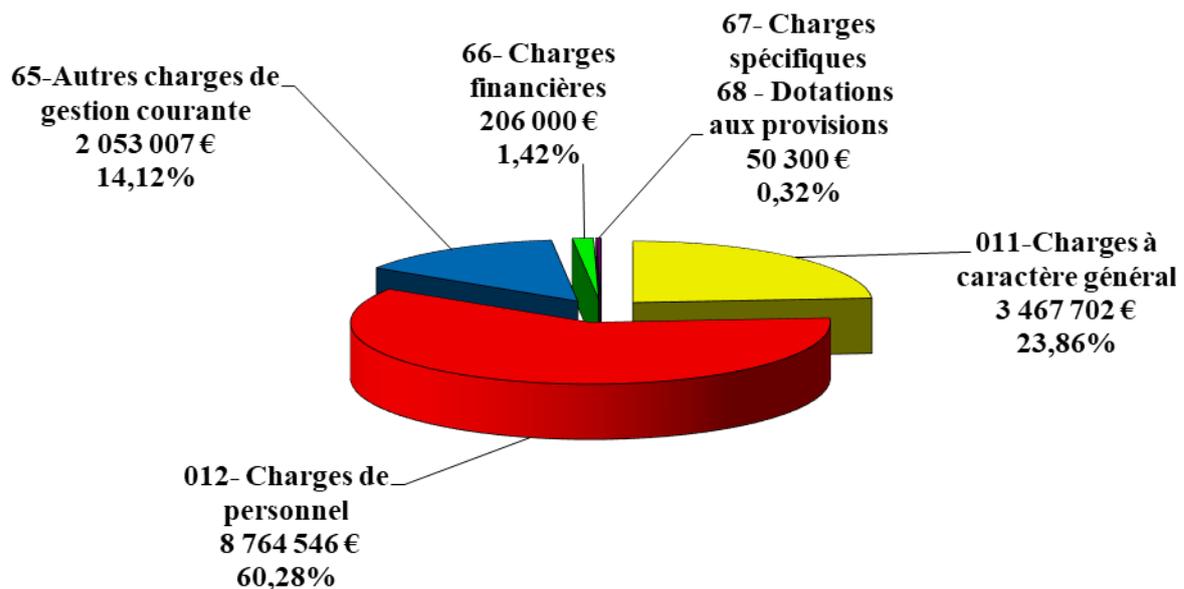
Les crédits alloués au fonctionnement des services restent limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement. Ils prennent en compte des facteurs externes tels que l'inflation qui impacte le prix des matières premières, ou encore le poids croissant des normes, l'indexation des primes...

Les dépenses de personnel (012) : c'est le premier poste de dépenses par importance. Il est majoré de + 1,84%, soit + 158 227 €. Cette hausse s'explique, entre autres, par l'avancement de carrière (+52 000 €), l'augmentation de l'assurance statutaire (+39 000 €), des cotisations patronales de CNRACL, des visites médicales (+20 000 €)...

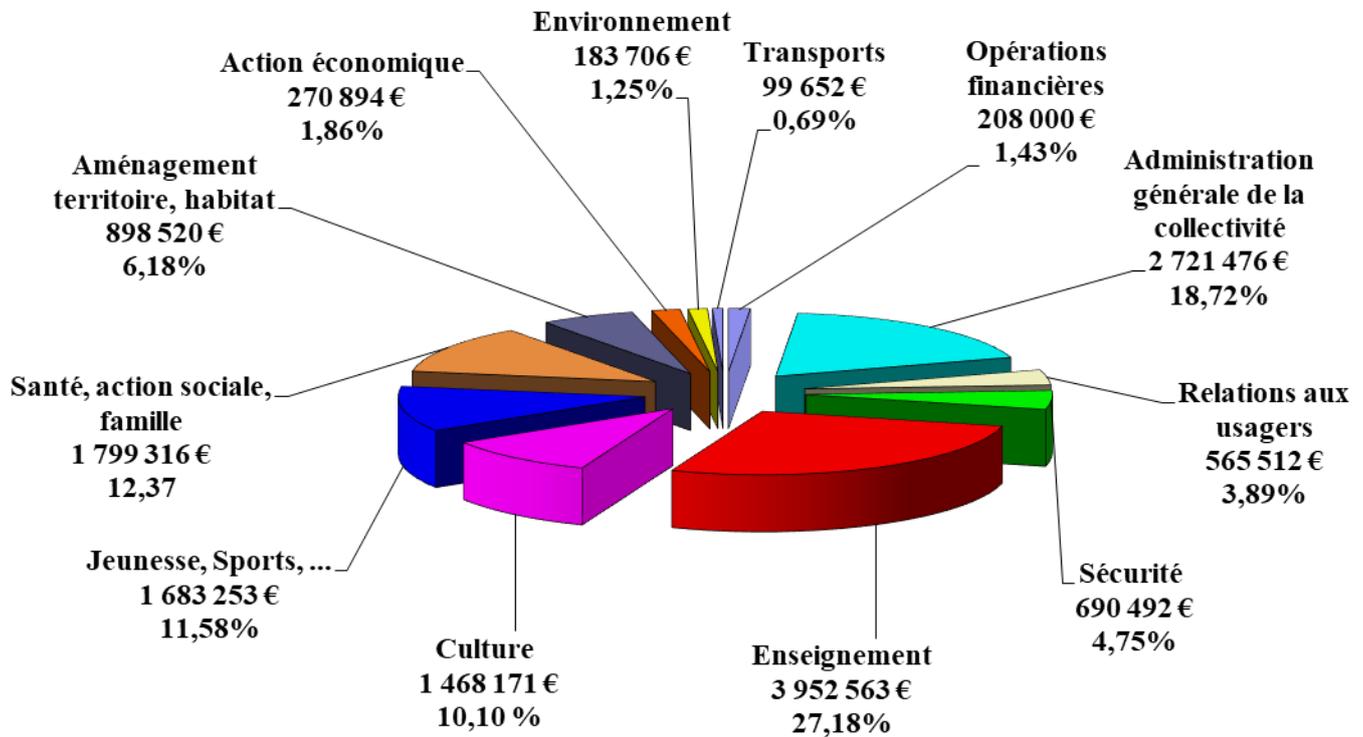
Les subventions et participations (65) diminuent de -1,55% (2 053 007 € au lieu de 2 085 404 €).
 . + 1 896 € pour les élus (ajustement au vu de la réalisation de 2024)
 . - 53 455 € pour le CCAS à 420 000 €,
 . + 10 045 € de subventions aux associations (+ 400 € association les Petits Chaperons Rouges, + 6 000 € pour la politique de la Ville (Centre Social des 3 Villes), + 2 640 € pour l'Amicale du Personnel...),
 . + 5 118 € pour les contributions aux organismes de regroupement (+ 5 000 € pour le SIVU Val de Marque).

Les charges financières (66) s'établissent à 206 000 € au lieu de 260 000 € en 2024.

Les charges spécifiques (67) et dotations aux amortissements et provisions (68) : 50 300 €.



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



(1) Les relations aux usagers comprennent l’administration de l’Etat, la communication, les fêtes et cérémonies et le cimetière.

• Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s’élèvent à 15 511 404 € en hausse de +3,40% et se répartissent comme suit :

LIBELLE	2021	2022	2023	2024	2025
013	28 794	25 000	25 000	15 000	15 000
70	756 430	758 825	770 500	817 000	844 600
73/731	9 915 159	9 873 046	10 449 949	10 414 866	10 729 039
74	3 157 235	3 473 596	3 610 687	3 718 732	3 849 885
75	75 204	45 000	42 925	35 292	72 880
77	4 000				
TOTAL	13 936 822	14 175 467	14 899 061	15 000 890	15 511 404

Atténuation de charges (013) : il s’agit des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie professionnelle et accidents de travail.

Les produits des services et domaine (70) passent de 817 000 € à 844 600 € (+5 300 € pour la mise à disposition de personnel, +10 000 € pour la pépinière (augmentation taux des prestations familiales), -6 500 € pour la culture, +7 000 € pour l’école de musique, + 5 000 € pour la restauration scolaire (dus à une augmentation des effectifs sans changement de tarif), + 3 000 € pour le remboursement de prestations pour lutter contre l’indépendance des logements de la MEL)...

Les impôts et taxes (73/731) : le montant de 7 235 283 € prévu au compte 73111 n'est qu'une estimation n'ayant pas encore reçu l'état fiscal transmis par les services de l'Etat. Cette prévision a été établie avec une revalorisation des bases d'imposition de 1,7% des locaux d'habitation.

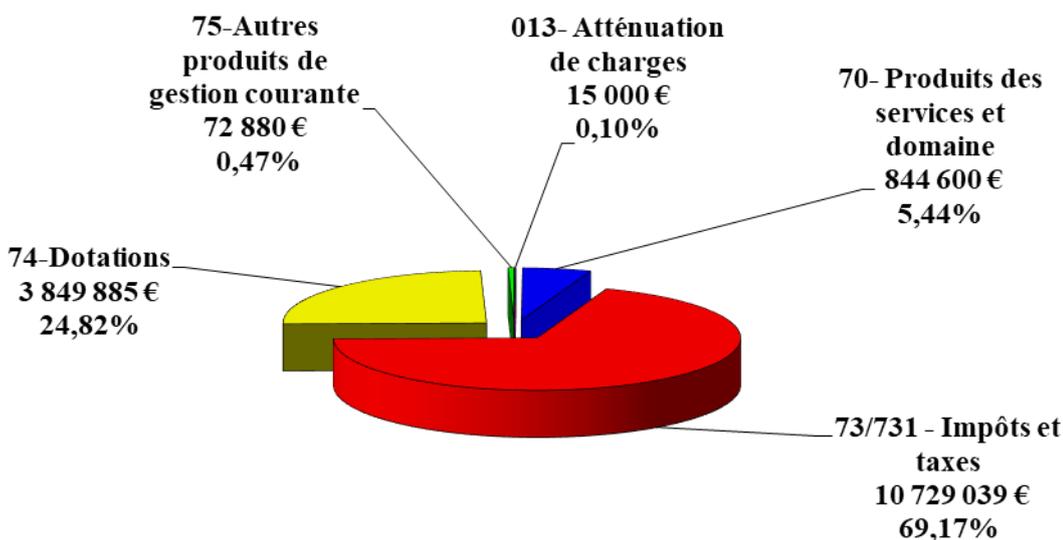
L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire restent inchangées.

Les autres impôts concernent essentiellement la taxe communale sur les droits de mutation qui augmente de +25 000 € en lien avec le niveau des transactions immobilières, la taxe sur la consommation finale d'électricité (-6 304 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (+ 20 000 €).

Les dotations de l'Etat (74) : + 3,53%. Les recettes de la DSU (+ 55 759 €), des compensations d'exonérations des taxes foncières (+ 17 974 €), de la CAF (+ 61 000 € augmentation de la fréquentation aux ALSH et du taux de prestation CAF), de la dotation pour les titres sécurisés (+8 000 €) augmentent... par contre, le FCTVA part fonctionnement diminue (-12 000 €).

Les recettes fiscales et les dotations seront ajustées lors d'une décision modificative après le vote des taux d'imposition et la notification des dotations.

Le chapitre « autres produits de gestion courante » (75) est en hausse (+ 37 588 €). Ce chapitre regroupe principalement les revenus des immeubles, mais également la participation aux frais des communes membres du réseau Marque Page (35 000 €).



3. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 4 062 482,02 €, incluant les restes à réaliser et les opérations d'ordre.

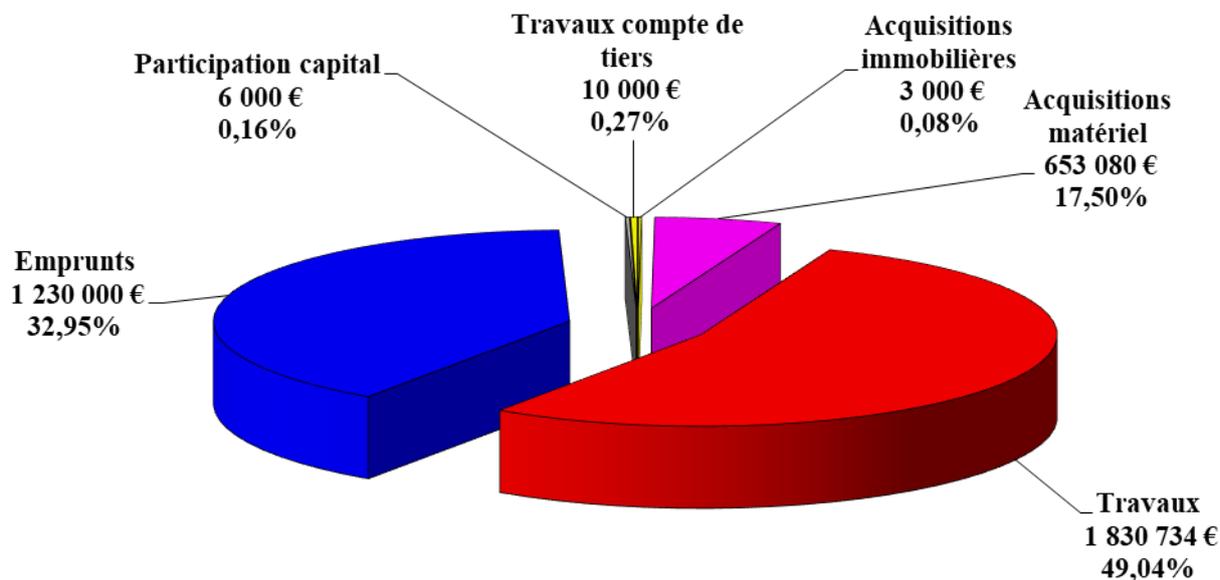
• Dépenses :

LIBELLE	2021	2022	2023	2024	2025
Acquisitions immobilières	331 000	293 900	215 650	5 000	3 000
Acquisitions matériel	282 100	473 800	239 610	188 400	653 080
Travaux	4 362 150	2 787 820	1 638 411	1 757 500	1 830 734
Emprunts	1 250 000	1 300 000	1 365 000	1 310 000	1 230 000
Participation capital			6 000	6 000	6 000
Travaux compte de tiers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	6 235 250	4 865 520	3 474 671	3 276 900	3 732 814

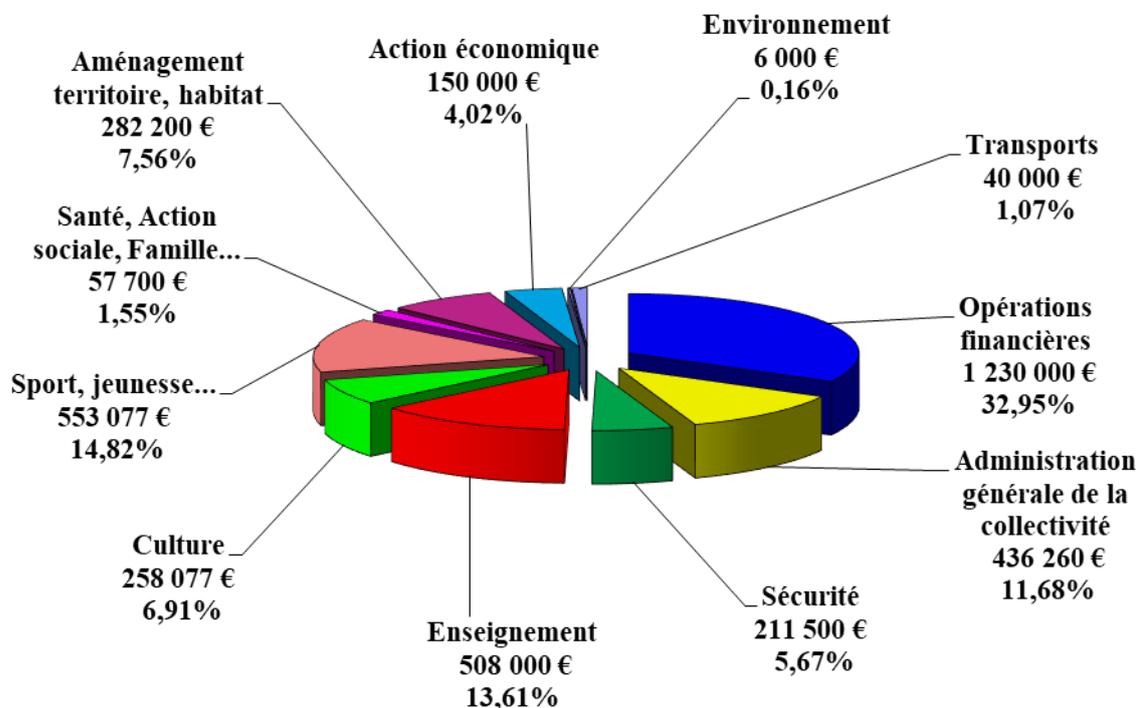
Les dépenses réelles d'investissement (hors reports) sont de 3 732 814 €, soit une augmentation de +13,91%.
 Pour information, le montant des restes à réaliser est de 262 168,02 € et les opérations d'ordre sont de 67 500 €.

Les principaux projets pour l'année 2025 sont les suivants :

- . Ecole élémentaire Paul Bert (accessibilité, rénovation...) : 464 000 €
- . Léo Lagrange (réfection terrain multisports, piste d'athlétisme) : 360 000 €
- . Extension du réseau de vidéosurveillance : 200 000 €
- . Programme d'éclairage public (enfouissement réseau, renouvellement du parc d'éclairage public (mâts, ampoules led)) : 180 000 €,
- . Prémption commerce : 150 000 €
- . Divers bâtiments (menuiserie) : 142 734 €
- . Tribune télescopique (salle omnisport Jules Ferry) : 110 000 €
- . Véhicule : 79 460 €
- . Réseau Marque Page : 78 120 €
- . Maison Dhalluin (réhabilitation) : 74 100 €
- . Matériel informatique (vidéoprojecteur salle Desmulliez, logiciel, matériel informatique...) : 60 600 €
- . Site béguinage (études) : 50 000 €
- . Cimetière (réfection allée, signalétique) : 56 000 €
- . Parking Vauban (aménagement places) : 35 000 €
- . Eden (rideaux de scène) : 25 300 €
- . Gauquier (réfection parking) : 25 000 €
- . Ecoles (mobilier classes) : 22 000 €
- . Fénelon (aire de jeux) : 9 000 €
- . Agora (climatisation, stores...) : 8 700 €
- . Parc Maréchal (toiture...) : 7 400 €



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Le niveau de la dette communale s'élève à 10 839 941,80 € au 01/01/2025.

• Recettes

LIBELLE	2021	2022	2023	2024	2025
Subventions	15 000	136 097	142 344	25 000	90 874
Emprunts	4 168 334	2 598 360	1 288 777	1 292 185	648 108
Dotations	539 000	764 000	669 000	358 000	204 000
Participation financière	39 765	41 355	0		
Cessions	198 000				360 000
Travaux compte tiers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	4 970 099	3 549 812	2 110 121	1 685 185	1 312 982

Les recettes réelles d'investissement (hors reports) s'élèvent à 2 533 377,58 €, dont 1 220 395,34 € pour les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

Pour information, les restes à réaliser de recettes sont de 314 028,69 € et les opérations d'ordre sont de 2 487 331,76 € (1 887 331,76 € pour le virement (021) et 600 000 € pour les amortissements (040)).

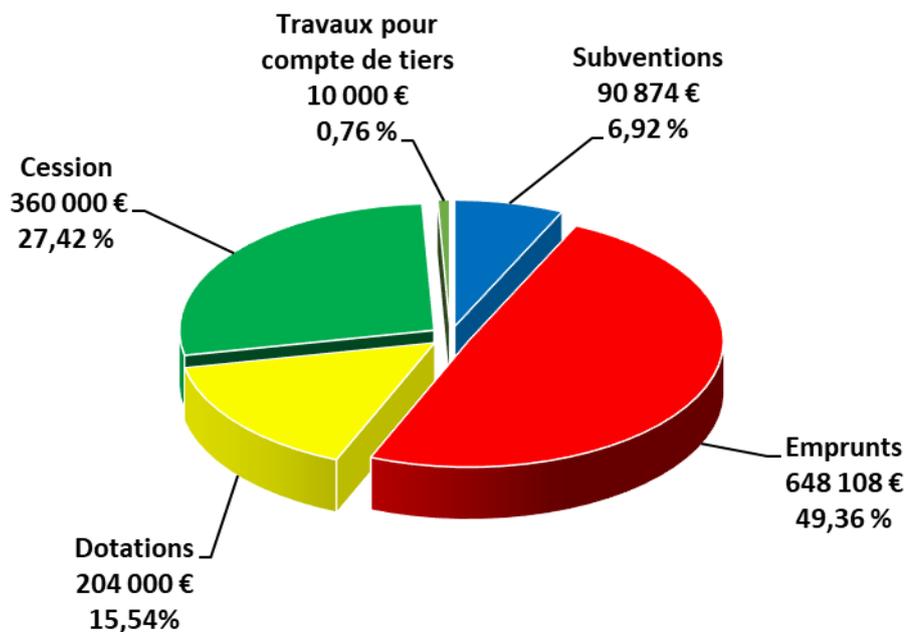
Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 648 108 € (ne sont pas déduites les futures subventions que nous pourrions obtenir).

Les subventions (13) (90 874,24 €) correspondent à la redevance électricité R2 de la MEL (25 000 €), à la subvention de la MEL pour la vidéoprotection (29 901,21 €) et à la participation des communes membres au réseau Marque Page (35 973,03 €).

Les dotations (10) proviennent essentiellement du FCTVA.

L'autofinancement passe de 1 591 715,34 € à 2 419 831,76 €, soit une augmentation d'environ + 828 116,42 €.

4. Données générales



A. Taux d'imposition

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 27,70%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49,24%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,69 %

Les taux d'imposition sont inchangés pour l'année 2025.

B. Ratios

RATIOS	BP2025	BP2024
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 027,80	1 039,13
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 098,62	1 076,95
Dépenses d'équipement brut/population	197,53	183,75
Encours de dette/population	767,76	869,61
DGF/population	154,28	152,29
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	60,27	59,46
Dépenses réelles de fonct. et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct.	102,46	105,08
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	17,98	17,06
Taux d'épargne brute (Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	15,60	10,61
Ratio endettement (Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)	69,88	80,74

Population : valeur recensement INSEE